
VI. RÈGLEMENTS SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE CONTRÔLE DES CHANGES

Monnaie et taux de change

L'Australie possède une monnaie décimalisée qui se divise comme suit :

- Billets : 1, 2, 5, 10, 20 et 50 dollars;
- Pièces : 1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents.

Les gens d'affaires devront consulter leur banque pour connaître le taux de change.

Tarifs

Les tarifs douaniers de l'Australie sont établis d'après le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Il s'agit d'une classification à une colonne prévoyant des tarifs généraux et des tarifs spéciaux. Des tarifs préférentiels s'appliquent à certains produits provenant du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Des tarifs réduits s'appliquent également à un certain nombre de produits provenant de pays en développement. Les marchandises des autres provenances sont assujetties aux tarifs généraux.

La plupart des tarifs sont fixés proportionnellement, bien que certains tarifs spéciaux soient toujours calculés d'après la quantité.

Pour bénéficier des tarifs préférentiels, les exportations canadiennes doivent remplir certaines conditions et appartenir à l'une des catégories A, B, ou C définies ci-après.

Les exportations doivent respecter les trois conditions suivantes.